2000-2001

rapport annuel

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Rapport annuel 2000-2001

ERRATUM

En page 29, il aurait fallu lire que Mme Madeleine Dupuis, membre du comité d'orientation de la revue, occupe également la fonction d'administrateur au sein du Bureau de l'Ordre.

En page 48, il aurait fallu lire en titre :
« Tableau des charges, Fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ».

101-06125/

2000 2001

rapport annuel

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

LA MISSION

La fonction première de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec consiste à protéger le public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par les membres. Par ailleurs, l'Ordre a pour mission de favoriser le développement professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour viser l'excellence dans l'exercice professionnel et tendre à une plus grande humanisation des soins.

À cet égard, il a pour responsabilités principales :

- de garantir le respect des normes et standards professionnels de haut niveau en conformité avec le Code de déontologie ;
- de participer au développement et au suivi des programmes de formation conduisant à l'obtention du titre d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire ;
- de contrôler l'exercice de la profession ;
- de s'assurer de la mise à jour et de la progression des connaissances professionnelles de ses membres.

L'Ordre exerce son rôle en complémentarité avec les autres intervenants du système de santé. Il contribue aussi à l'avancement de la profession des soins infirmiers.

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

4	Présentation
5	Administrateurs du Bureau et personnel du siège social
6	Rapport du président
11	Rapport de la direction générale
12	Rapport du secrétaire
14	Statistiques
15	Rapport des activités du Bureau
16	Prix Charlotte-Tassé
17	Rapport des activités du comité administratif
18	Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle
22	Rapport des activités du Bureau du syndic
23	Rapport des activités du comité de discipline
25	Rapport des activités du comité de révision des plaintes
26	Rapport des activités du comité de la formation
27	Rapport des activités des comités du Bureau
27	Comité de surveillance des finances
28	Comité du congrès
29	Comité d'orientation de la revue
29	Comité de la gouvernance
30	Comité de réflexion sur l'avenir de la profession
31	Rapport des activités des services professionnels
31	Service de l'admission
32	Service de la formation
34	Service aux membres
35	Service de la recherche
36	Service des communications
38	Service juridique
39	Rapport du trésorier
40	Rapport des vérificateurs
49	Les crédits

PRÉSENTATION

Montréal, mai 2001

Monsieur Paul Bégin

Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, mai 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Paul Bégin

Montréal, mai 2001

Monsieur Jean-K. Samson

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

Régis Paradis, inf. aux.

ADMINISTRATEURS DU BUREAU ET PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Président

Régis Paradis, inf. aux.

Adminisrateurs élus

RÉGION DU BAS SAINT-LAURENT, GASPÉSIE, CÔTE-NORD

Jacques Gaulin, *inf. aux.*

RÉGION DU SAGUENAY / LAC SAINT-JEAN

Lyne Maltais, *inf. aux.*

RÉGION DE QUÉBEC

Lucie Blais, *inf. aux.*
Jacqueline Deschênes, *inf. aux.*
Madeleine Dupuis, *inf. aux.*
Conrad Normand, *inf. aux.*

RÉGION DES BOIS-FRANCS, LA MAURICIE

Johanne Vincent, *inf. aux.*
Michèle Rochefort, *inf. aux.*

RÉGION DES CANTONS DE L'EST

Sylvie Pépin, *inf. aux.*

RÉGION DE LA RIVE-SUD

Carmelle Champagne-Chagnon, *inf. aux.*

RÉGION DE MONTRÉAL

Manon Boisvert, *inf. aux.*
François Brady, *inf. aux.*
Nadia Colella, *inf. aux.*
Mireille Corriveau, *inf. aux.*
Christiane Pineault, *inf. aux.*
Lise Therrien, *inf. aux.*
Claire Thouin, *inf. aux.*

RÉGION DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Chantal Archambault, *inf. aux.*

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

Lyne Plante, *inf. aux.*

RÉGION DU NORD-OUEST, NOUVEAU-QUÉBEC

Suzanne Lafrenière, *inf. aux.*

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Lise Bellemare
Gilles Corriveau
André Desjardins
Anna-Maria Folco

Comité administratif

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Lyne Maltais, *inf. aux., vice-présidente*
François Brady, *inf. aux., trésorier*
Conrad Normand, *inf. aux. administrateur*
André Desjardins, *administrateur nommé*
Nathalie Vendette, *secrétaire*

Personnel du siège social

Régis Paradis, *inf. aux., président*
Jo-Anne Beaulieu, *secrétaire de direction*
Lise Bernier, *agente à la formation*
Andrée Bertrand, *secrétaire de direction*
Luc Bouchard, *inf. aux., syndic*
Lise Cyr, *assistante technique à l'admission*
Jerry Flowers, *opérateur en informatique*
Nicole Houle, *inf. aux., coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle*
Pierrette Latendresse, *opératrice en informatique*
Me Georges Ledoux, *avocat, Service juridique*
Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation et de l'admission*
Diane Levasseur, *directrice du Service aux membres*
Johanne Lévesque, *secrétaire-réceptionniste*
Catherine-Dominique Nantel, *directrice du Service des communications*
Manon Salvas, *secrétaire de direction*
Jacques Sirois, *inf. aux., syndic adjoint*
Nathalie Vendette, *secrétaire et adjointe à la présidence*
Claude Viet, *responsable des opérations comptables*

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Régis Paradis

Le présent rapport dresse le bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission qui sont d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.

Conformément à son mandat, le programme de surveillance générale de l'OIIAQ a permis de rejoindre près de 1 617 infirmières auxiliaires dans toutes les régions du Québec. Ces visites de surveillance générale et le suivi de plans d'actions ont permis de vérifier la compétence des membres et ont contribué à l'amélioration de la qualité des soins.

L'OIIAQ a également planifié plus de 75 journées de formation continue à travers le Québec afin de répondre aux besoins de perfectionnement des membres. Les besoins d'actualisation se faisant plus nombreux, le Service de la formation a poursuivi l'élaboration de documents de formation à distance. Le développement de ces outils se veut un appui concret à l'obligation déontologique des membres de mettre à jour leurs connaissances.

Durant l'année 2000-2001, le nombre de demandes d'information du public à l'égard du processus disciplinaire n'a pas augmenté ni celui des demandes d'enquêtes déposées auprès du Bureau du syndic.

Le syndic, appuyé par le conseiller juridique, a traité avec toute la diligence requise l'ensemble des dossiers et plaintes qui lui ont été soumis.

Les orientations de l'OIIAQ

Au début de l'exercice financier 2000-2001, l'Ordre s'était fixé comme objectifs de :

- poursuivre la mission de l'OIIAQ ;
- continuer les représentations auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et des employeurs pour assurer la présence des infirmières auxiliaires en CLSC ;
- effectuer une tournée régionale à l'intention des membres et des représentantes des CIIA ;
- accroître la visibilité de l'OIIAQ et promouvoir la profession ;
- s'assurer du maintien des stages de chirurgie et de médecine dans des unités de courte durée pour les étudiantes infirmières auxiliaires ;
- poursuivre les représentations auprès des instances gouvernementales et des différents intervenants du réseau de la santé afin d'assurer les acquis professionnels des infirmières auxiliaires ;
- procéder à l'analyse et à la planification triennales de la situation financière de l'Ordre ;
- collaborer à la révision du système professionnel.

Programme de formation des infirmières auxiliaires

Validation du programme de formation *Santé, Assistance et Soins infirmiers* (SASI)

Au cours de la dernière année, l'Ordre a investi des efforts considérables afin de s'assurer de la validation et de la mise en place du nouveau programme de formation des infirmières auxiliaires. Après plusieurs mois d'attente, le ministre de l'Éducation, M. François Legault, a finalement sanctionné le 28 juillet 2000 le nouveau programme de formation SASI. Ce dernier est entré en vigueur dans la majorité de nos écoles de formation en septembre 2000.

Conformément aux attentes, le programme conserve toute la polyvalence requise pour habiliter les futures infirmières auxiliaires à œuvrer dans tous les secteurs de soins. L'OIIAQ demeure vigilant afin de s'assurer du maintien et de la disponibilité des stages de médecine et de chirurgie.

Planification de la main-d'oeuvre (PMO)

À la demande de l'Ordre, le MSSS a mis sur pied un comité de planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire. Ses travaux ont commencé au printemps 2000 et son mandat consiste à mesurer les besoins actuels et futurs des infirmières auxiliaires tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Le comité est composé de représentants de syndicats, d'associations patronales, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé et de l'OIIAQ.

Tout d'abord, le groupe de travail s'est entendu sur l'état de la situation et à partir des données recueillies, l'ensemble des intervenants ont convenu que le nombre de places disponibles dans les écoles de formation doit être augmenté de 700 à 1000 places par année, dès septembre prochain, pour répondre aux nouveaux besoins et combler les départs des infirmières auxiliaires dans le réseau.

Le ministère de l'Éducation doit évaluer sur le plan pratique les coûts et la capacité des écoles à recevoir autant d'étudiantes. L'étape actuellement en cours et non la moindre, consiste à préparer un plan d'action pour :

- favoriser l'utilisation optimale des ressources actuelles ;
- favoriser l'utilisation maximale des compétences des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins.

La réforme du système professionnel

Après une première tentative de réformer le système professionnel québécois en 1996, l'ex-ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, Me Linda Goupil, annonçait à l'occasion d'un colloque organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et l'Office des professions du Québec (OPQ) le 26 novembre 1999, l'élaboration d'un plan d'action concernant la mise à jour du système professionnel.

Regroupant plus de 265 000 personnes inscrites auprès de 44 ordres professionnels, l'Ordre est d'avis que le système actuel doit se moderniser pour s'adapter aux changements socio-économiques et technologiques.

Les trois principaux objectifs proposés au plan d'action sont les suivants :

- l'assouplissement et un allègement du cadre réglementant l'exercice des professions du Québec ;
- l'amélioration des mécanismes de protection du public prévus par le Code des professions ;
- la mise en place de conditions propices à la coexistence de disciplines différentes ainsi que la mise en commun de leurs compétences respectives.

Dans le cadre de ce plan d'action, plusieurs chantiers de travail ont été mis en œuvre pour :

- alléger la réglementation professionnelle ;
- améliorer le rendement des mécanismes d'inspection professionnelle et de la discipline ;
- autoriser des formes de regroupement plus modernes pour les professionnels ou évaluer les bénéfices nets du système professionnel pour la société.

Fait notable, sur six chantiers proposés, un seul touche le secteur de la santé, qui rassemble pourtant plus de la moitié des 44 ordres professionnels existants. Le chantier qui affecte directement les infirmières auxiliaires concerne la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Le calendrier de travail de ce dernier s'étalera sur une période de trois ans.

À ce jour, nous avons rencontré à deux reprises le Dr Roch Bernier, responsable du chantier qui nous concerne, afin de lui faire part de nos attentes dans ce dossier. Une troisième rencontre est prévue le 6 juin prochain.

Nous souhaitons que la réforme permette de reconnaître davantage l'autonomie des professionnels et estimons qu'il est essentiel de trouver des solutions et d'aplanir les difficultés vécues au quotidien par les infirmières auxiliaires.

Nous croyons également qu'il est urgent de remplacer les décrets de délégations d'actes par une réglementation d'application générale précisant plus clairement la capacité légale des infirmières auxiliaires. De plus, l'Ordre souhaite que cette réforme permette aux professionnels de mieux répondre aux besoins de la population et favorise l'utilisation optimale de la compétence de tous les professionnels, particulièrement ceux qui œuvrent dans le système de santé.

Intervention à la Commission Clair

En juin dernier, l'ex-ministre de la Santé et des Services sociaux, M^me^ Pauline Marois, mettait sur pied la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair) pour lui confier le mandat suivant :

- tenir un débat public portant sur les enjeux auxquels fait face le système public de santé et de services sociaux et sur les avenues de solutions ;
- recueillir le point de vue de la population, des partenaires du réseau et des organisations représentatives au sein de la société ainsi que des spécialistes des questions soulevées par la Commission ;
- axer les débats autour des thèmes de l'organisation des services et du financement du système.

À cette occasion, nous avons présenté un mémoire aux commissaires à la mi-octobre. Notre message portait essentiellement sur l'organisation du travail et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités, plus particulièrement en CLSC et dans les soins à domicile.

Nous connaissons maintenant les conclusions et recommandations de la Commission Clair puisque le rapport a été rendu public le 15 janvier dernier. À sa lecture, nous avons constaté que la Commission ne s'est pas prononcée clairement sur des solutions concrètes concernant l'organisation du travail. Néanmoins, il est peut-être utile de s'attarder à certaines recommandations qui touchent les professionnels de la santé. Ainsi, la Commission recommande :

- que le cadre d'exercice des pratiques professionnelles soit révisé et qu'on crée les conditions nécessaires au travail en interdisciplinarité.

Elle propose aussi :

- que le Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et les relations humaines accorde la plus grande importance au décloisonnement des professions et à l'interdisciplinarité tout en assurant la protection des activités requérant un niveau de compétence unique et complexe.

Opération de presse et promotion

L'OIIAQ a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat d'espaces publicitaires dans les cahiers spéciaux suivants du journal *Le Devoir* : *Professions, Santé, Santé et Société* et *Femmes et Société*. Dans le cadre de son 50^e^ anniversaire, l'Ordre a fait paraître un publireportage dans le magazine *Pensez-y bien !* De plus, une publicité est parue dans l'édition congrès de la revue de l'*Association des CLSC et CHSLD du Québec*. L'OIIAQ a également participé à titre d'exposant dans le cadre de ce même congrès.

De plus, l'OIIAQ a fait paraître des publicités dans les publications *Les Carrières d'avenir au Québec* et *Les métiers de la formation professionnelle* et a participé au Salon *Emploi-Formation* ainsi qu'au Salon *Éducation Formation Emploi*.

Par ailleurs, en mars 2001, l'OIIAQ a réagi favorablement aux annonces effectuées par la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la pénurie d'infirmières, plus particulièrement à la position visant à mettre fin aux programmes de recyclage subventionnés pour les infirmières auxiliaires et à celle favorisant leur utilisation accrue.

Dépliants promotionnels

Suite au dépôt du mémoire de l'OIIAQ à la Commission Clair, dans lequel il était question principalement de l'organisation du réseau et de suggestions de pistes de solutions pour améliorer les services offerts à la population, l'Ordre a décidé de produire un dépliant intitulé *Pour une meilleure utilisation de nos ressources professionnelles.* Ce dépliant a été transmis aux directeurs généraux et à tous les membres de conseils d'administration des établissements de santé et des régies régionales ainsi qu'aux 8 200 médecins omnipraticiens du Québec.

L'OIIAQ a également mis à jour le contenu et rajeuni le visuel de quatre dépliants promotionnels : *L'infirmière auxiliaire, La Formation, La Discipline* et *L'inspection professionnelle.*

Tournée régionale d'information

Afin d'informer les membres sur les dossiers qui retiennent notre attention, une tournée d'information a eu lieu dans quatorze villes, soit : St-Georges-de-Beauce, Québec, Sherbrooke, Montréal, Granby, Joliette, Trois-Rivières, Hull, Mont-Laurier, Alma, La Sarre, Baie-Comeau, Rimouski et Gaspé. Cette tournée a permis d'informer les membres sur les dossiers prioritaires de l'Ordre et d'évaluer la situation des infirmières auxiliaires dans les différentes régions du Québec.

Formation à l'intention des membres des CIIA

Les comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) ont participé à une session de formation organisée dans les villes visitées au cours de la tournée régionale. Cette session portait notamment sur les aspects légaux reliés au mandat du CIIA. Les participants ont pu faire état des gains réalisés par leur comité ainsi que des difficultés rencontrées pendant leur mandat.

Élection à la présidence et des administrateurs de cinq régions

Selon nos règlements, une élection à la présidence était prévue le 1er mai 2001. Cette année, j'ai été élu par acclamation en l'absence d'autre candidature. Mon mandat, d'une durée de quatre ans, se terminera en mai 2005.

Des élections étaient également prévues pour les postes d'administrateurs des régions de Montréal-Laval, Montérégie, Laurentides-Lanaudière, Outaouais et Nord-Ouest/Nouveau-Québec. Les administrateurs des régions de la Montérégie et du Nord-Ouest/Nouveau-Québec ont été élus par acclamation. Des élections ont eu lieu dans les régions de Montréal-Laval, Outaouais et Laurentides-Lanaudière. Les administrateurs de ces cinq régions débutent un mandat de quatre ans qui se terminera en 2005.

Départ de la directrice générale et secrétaire

La directrice générale, Mme Marie-France Thibaudeau, a quitté ses fonctions en octobre 2000. Rappelons que cette dernière était en poste depuis juin 1999. Le président assume l'intérim à la direction générale depuis le mois d'octobre et Mme Nathalie Vendette a été nommée secrétaire. Cette dernière est en fonction depuis décembre 2000.

Embauche d'une directrice des communications et d'une coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Le Bureau de l'Ordre a également procédé à l'embauche d'une directrice des communications et d'une coordonnatrice au Service de l'inspection professionnelle. Le poste aux communications était vacant depuis plus d'un an ; celui à l'inspection professionnelle, depuis le mois de janvier, suite à la démission de sa titulaire.

Journée du 5 mai

L'OIIAQ, comme à chaque année, a soutenu l'organisation et la tenue par les membres de divers événements soulignant cette journée (aide financière, macarons et affiches).

50e anniversaire de l'existence de la profession

Pour célébrer cet événement marquant, l'OIIAQ a planifié des activités spéciales dans le cadre de son congrès 2000. Il a publié l'historique de la profession afin de souligner la contribution de ceux et celles qui ont travaillé à la fondation de la première école d'infirmières auxiliaires.

Congrès annuel

Le congrès et l'assemblée générale annuelle se sont déroulés les 31 mai, 1er et 2 juin 2000 à l'Hôtel Sheraton Laval, sous le thème *Depuis 50 ans, votre santé nous tient à cœur.*

Le congrès 2000 se tenait après une année particulièrement active pour notre Ordre, notamment consacrée à la validation de notre programme de formation initiale.

Près de 500 congressistes ont participé à l'événement.

Mot de remerciements

En terminant, je remercie tous les membres du Bureau de l'Ordre de même que les cadres et employés du siège social pour la qualité de leur engagement durant l'année 2000-2001. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises pendant cette période.

Le président,

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.

RAPPORT DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le Bureau.

Dossiers administratifs

Ressources humaines

Tel que prévu au plan d'action, les rôles et mandats des directeurs de services ont été révisés. De plus, la direction générale a soumis au Bureau un projet de politique salariale pour le personnel cadre de l'Ordre.

Également prévu au plan d'action, un plan de formation a été établi conformément à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

L'Ordre a procédé au recrutement d'une directrice des communications qui est entrée en fonction le 20 novembre 2000.

Le Bureau a créé un comité afin d'évaluer les fonctions du poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire. Suite à cette évaluation, ces deux postes ont été scindés.

Avis de cotisation

En collaboration avec le secrétaire de l'Ordre, la direction générale a revu la présentation et le contenu de l'avis de cotisation. Ce nouveau formulaire a permis de traiter de façon plus efficace les demandes de renouvellement et par la même occasion, de transmettre plus rapidement l'attestation de membre en règle.

Site Internet

Au cours de l'année, le site Internet de l'Ordre a été mis à jour de façon régulière. Notamment, suite à la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire, plusieurs données statistiques sur la profession sont disponibles dans la bibliothèque virtuelle. Le site de l'Ordre compte maintenant plus de 300 visiteurs par semaine.

Dossiers professionnels

Mobilité de la main-d'œuvre

Dans le cadre du *Chapitre de la mobilité de la main-d'œuvre*, contenu dans l'*Accord sur le commerce intérieur*, la direction générale, le Service juridique et le Service de l'admission ont poursuivi leurs rencontres avec les représentants des autres provinces canadiennes. Ces rencontres ont permis de définir les similitudes et les différences à l'égard des compétences des infirmières auxiliaires à travers le Canada. Un projet d'entente interprovinciale a été élaboré et présenté à l'Office des professions du Québec pour approbation.

Étude nationale sur la profession et le secteur des soins infirmiers

Le comité directeur provisoire chargé de préparer la première ***Étude sur la profession et le secteur des soins infirmiers au Canada*** a soumis, en juin dernier, aux représentants de chacune des provinces le *Cadre de référence* de l'étude ainsi qu'un document sur la *Gouvernance*, pour fins de consultation.

Cette consultation, réalisée à l'échelle nationale et financée par le gouvernement fédéral, fait suite au dépôt d'un rapport réalisé par un groupe de recherche sous la direction de Gilles Dussault de l'Université de Montréal.

À titre de participant au projet d'étude et membre du comité directeur provisoire, l'OIIAQ a soumis ses commentaires sur les documents présentés et fait ses recommandations pour la suite des travaux prévus par le comité.

Selon les derniers renseignements, des budgets ont été accordés par Ressources Humaines Canada pour poursuivre les travaux.

Situation financière

Le nombre, plus élevé que prévu, de membres inscrits au Tableau de l'Ordre ainsi qu'un suivi serré des finances a permis de réaliser un excédent des revenus sur les dépenses de 80 313 $.

Une analyse financière, effectuée pour les trois prochaines années, a été déposée au Bureau de l'Ordre.

Je vous invite à consulter les états financiers inclus au présent rapport afin de connaître plus en détail la situation financière de l'Ordre.

Remerciements

Je remercie tous les membres du Bureau et les employés du siège social pour leur collaboration afin d'assurer des services de qualité aux membres.

Le directeur général par intérim,

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.

RAPPORT DU

SECRÉTAIRE

Nathalie Vendette

Le mandat du secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

Le secrétaire est notamment responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, de l'organisation et de la convocation réglementaire des assemblées du Bureau, du comité administratif, des officiers, ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Il veille aussi à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Il organise et assure le déroulement des élections à la présidence de l'Ordre et des administrateurs du Bureau.

Élections

Le redécoupage des régions pour fins d'élection s'est traduit par la création de deux nouvelles régions. Il s'agit de la région de Montréal-Laval qui regroupe l'Île de Montréal et l'Île de Laval. Cette région est représentée par cinq administrateurs depuis mai 2001.

Quant à la région de la Montérégie, elle comprend une partie de l'ancienne région de Montréal et la région autrefois désignée sous le nom de Rive-Sud. Depuis mai 2001, elle est représentée par trois administrateurs, dont deux ont été élus le 1er mai 2001 pour un mandat de quatre ans. Une disposition transitoire fait en sorte que l'administrateur de la région Rive-Sud déjà élu en mai 1999, représente la région de la Montérégie depuis mai 2001. Une élection aura lieu dans cette région le 1er mai 2003 et l'administrateur sera alors exceptionnellement élu pour un mandat de deux ans.

Cette année, le poste de président et dix postes d'administrateurs répartis dans les cinq régions suivantes étaient en élections :

- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec – 1 poste
- Laurentides-Lanaudière – 1 poste
- Montérégie – 2 postes
- Montréal-Laval – 5 postes
- Outaouais – 1 poste

À la présidence, M. Régis Paradis a été réélu sans opposition. M^me^ Christiane Pineault et M. François Brady, pour la région de la Montérégie et M^me^ Suzanne Lafrenière pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ont également été élus sans opposition.

Les candidats élus pour les régions de Laurentides-Lanaudière, de Montréal-Laval et de l'Outaouais seront connus au terme du dépouillement prévu pour le 2 mai 2001.

Le mandat du président et des administrateurs, d'une durée de quatre ans, prendra effet le 31 mai 2001 à la clôture de l'assemblée générale annuelle.

Tableau

Suite à la révision de l'avis de cotisation, certaines données ont été ajoutées au Tableau des membres. Ces dernières nous permettront, entre autres, d'obtenir plus de statistiques sur la situation de nos membres.

Conférence des registraires

L'Ordre était l'hôte de cette conférence tenue à Montréal du 16 au 19 octobre 2000. La Conférence regroupe les registraires et secrétaires des ordres et des associations professionnels, dont le mandat est notamment de réglementer et d'appliquer les conditions d'admission des candidates à l'exercice de la profession, dans les diverses provinces et territoires du Canada. Ils ont aussi le pouvoir de conclure des ententes favorisant la mobilité des infirmières auxiliaires dans les provinces et territoires.

La conférence est également une instance privilégiée pour discuter, échanger et prendre position sur toutes les questions reliées à la pratique professionnelle des infirmières auxiliaires.

Développement d'une base de données nationales

Le secrétaire de l'Ordre et la directrice au Service de l'admission siègent au comité consultatif sur le projet de développement d'une base de données nationales mis sur pied par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). L'objectif est de développer une base de données aux fins de statistiques.

Remerciements

En terminant, je désire mentionner que c'est avec un vif intérêt que j'ai accepté de relever le défi qui m'était offert en décembre dernier d'occuper les fonctions de secrétaire. Je remercie les membres du Bureau ainsi que le président de l'Ordre pour leur confiance.

Le secrétaire,

Nathalie Vendette

Nathalie Vendette

STATISTIQUES

À L'OUVERTURE DU TABLEAU EN DATE DU 1ER AVRIL 2000

Nombre de permis 16 405
- infirmières auxiliaires 15 009
- infirmiers auxiliaires 1 396

Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année 337

Nombre de non-réinscriptions 1 149

Nombre de réinscriptions 653

Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2001 ..... 16 246
- INFIRMIÈRES AUXILIAIRES 14 880
- INFIRMIERS AUXILIAIRES 1366

Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle est de 150 $ et couvre la période du 1er avril au 31 mars de chaque année.

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES

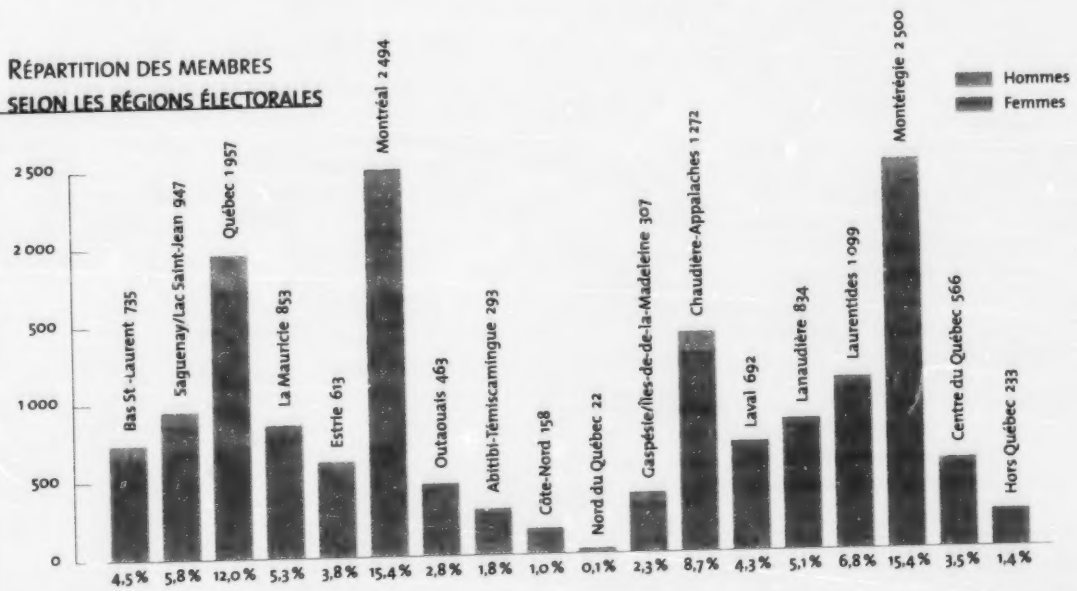

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

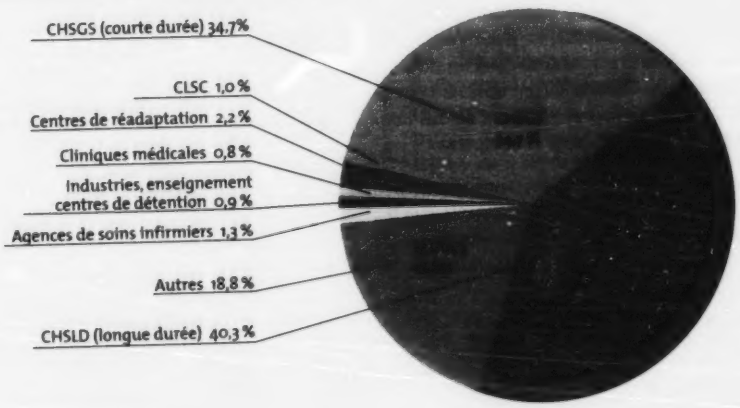

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau a tenu cinq réunions régulières et une réunion extraordinaire.

Dossiers administratifs

Au cours de l'année 2000-2001, le Bureau a notamment :

- adopté le plan d'action pour l'année 2000-2001 ;
- mandaté la direction générale de revoir les rôles et mandats des directeurs de services ;
- créé le comité de gouvernance composé de quatre personnes, dont trois administrateurs élus et un administrateur nommé ;
- formé un comité de cinq administrateurs, incluant un administrateur nommé, pour évaluer le poste à la direction générale et le poste du secrétaire de l'Ordre ;
- scindé les postes de directeur(trice) général(e) et secrétaire de l'Ordre ;
- changé l'appellation du poste de « Secrétaire à la présidence » par « Adjointe à la présidence » ;
- aboli le comité de gouvernance ;
- adopté le calendrier des réunions du Bureau pour l'année 2001-2002.

Dossiers à caractère financier

Au cours de l'année 2000-2001, le Bureau a notamment :

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 ;
- adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2001-2002 ;
- autorisé la direction générale à signer un contrat de location pour trois photocopieurs ;
- résolu que les graduées du Québec, qui s'inscrivent entre le 1er décembre et le 31 mars, défraient la contribution à l'Office des professions du Québec ;
- proposé de reconduire le mandat de la firme PSB à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002 ;
- augmenté les coûts d'inscription au congrès et à la soirée de 85 $ à 100 $, et de 50 $ à 60 $, pour les invités au banquet ;
- maintenu la cotisation au même taux pour l'année 2001-2002.

Dossiers professionnels

Au cours de l'année 2000-2001, le Bureau a notamment :

- adopté le programme de formation continue pour l'année 2000-2001 ;
- adopté le plan stratégique pour l'année 2000-2001 ;
- proposé que le comité de réflexion sur l'avenir de la profession réalise des états généraux.

Nominations

Au cours de l'année 2000-2001, le Bureau a notamment :

- reconduit le mandat de Mmes Sonia Cliche, Suzie Hudon et Micheline Busque à titre de membres du comité d'études des équivalences pour une période de deux ans ;
- proposé que Mme Lise Therrien participe aux rencontres de planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire ;
- procédé à la nomination de Mme Catherine-Dominique Nantel au poste de directrice des communications ;
- nommé M. Régis Paradis, directeur général par intérim ;
- nommé Mme Nathalie Vendette, secrétaire par intérim ;
- nommé Mmes Michelle Lebel, Jacqueline Lyrette et Anne-Lily Carbonneau, enquêteures à l'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans ;
- renouvelé le mandat de Mmes Cheryl Allen, Christine Audet, Marie-Ange Michaud, Françoise Charest, Diane Courchesne et M. Damiao Sousa à titre d'enquêteurs pour la période de décembre 2000 à décembre 2002, nommé Mme Cheryl Allen présidente du comité de l'inspection professionnelle, M. Damiao Sousa et Mme Christine Audet à titre de membres du comité et Mme Diane Courchesne, membre substitut ;
- nommé Mme Nathalie Vendette au poste de secrétaire de l'Ordre ;

- nommé M. Damiao Sousa, président du comité d'inspection professionnelle pour occuper temporairement lesdites fonctions, jusqu'à la nomination d'une nouvelle coordonnatrice au Service de l'inspection professionnelle ;
- nommé M^me^ Cheryl Allen, secrétaire du comité d'inspection professionnelle pour occuper temporairement lesdites fonctions, jusqu'à la nomination d'une nouvelle coordonnatrice au Service de l'inspection professionnelle ;
- nommé M^me^ Marie-Ange Michaud à titre de deuxième membre substitut au comité d'inspection professionnelle ;
- nommé M^me^ Manon Boisvert au poste de coordonnatrice de l'inspection professionnelle.

Élections

Au cours de l'année 2000-2001, le Bureau a notamment :

- proposé que le secrétaire par intérim s'occupe du processus électoral en présence d'un observateur ;
- nommé M^mes^ Louise Duguay, Lise Lafleur, Lise Dany, Carole Guillemette, Hélène Therrien et Céline Cloutier, scrutateurs, et M^mes^ Andrée Roy, Francine Bouchard et M. Sylvain Pagé, scrutateurs substituts en prévision du dépouillement du 2 mai 2001.

PRIX CHARLOTTE-TASSÉ

Madame Denise Larouche, lauréate 2000 du prix Charlotte-Tassé et du prix du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

Ces prix lui ont été décernés afin de souligner sa contribution exceptionnelle au développement de la profession.

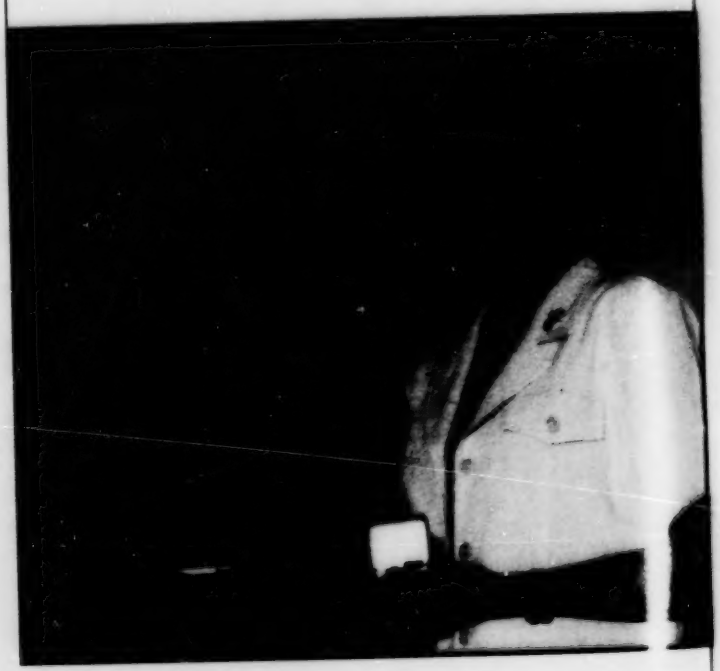

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU

COMITÉ ADMINISTRATIF

Pour la période comprise entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001, le comité administratif a tenu dix réunions régulières et cinq réunions extraordinaires.

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

Inscriptions au Tableau

Le comité a :

- confirmé la non-inscriptions au Tableau de 1 149 personnes n'ayant pas renouvelé leur cotisation pour l'année 2000-2001.

Délivrance de permis

Le comité a :

- délivré 337 permis à de nouvelles diplômées ;
- délivré un permis régulier à trois membres ayant satisfait aux exigences de l'Office de la langue française.

Demandes d'équivalence

Le comité a :

- reconnu 21 équivalences de diplôme et délivré à 13 de ces candidats un permis temporaire ;
- reconnu onze équivalences de formation et délivré à deux de ces candidats un permis temporaire ;
- refusé de reconnaître une équivalence à 56 candidats. Un complément de formation a été imposé à 48 personnes et l'inscription au programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers* a été recommandée à huit personnes.

Stages de perfectionnement

Le comité a :

- imposé à 42 personnes des cours, stages ou programmes d'actualisation en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement.*

Aspect financier

Le comité a :

- étudié et adopté des rapports financiers périodiques ;
- accordé une aide financière au comité organisateur d'un événement, tenu au Centre hospitalier régional de Lanaudière, dans le cadre du 50e anniversaire de la profession ;
- émis différentes recommandations dont la politique salariale du personnel cadre de l'Ordre.

Dossiers administratifs

Le comité a :

- mandaté la direction de l'Ordre de développer et procéder à la mise à jour de la vidéo corporative ;
- autorisé la direction générale à procéder à l'achat de trois nouveaux ordinateurs pour différents services ;
- fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 31 mai 2001 et adopté l'ordre du jour.

Nominations

Le comité a :

- proposé la nomination de Mme Denise Larouche à titre de lauréate 2000 pour le Prix Charlotte-Tassé ;
- émis des recommandations quant à l'embauche de personnel à l'Ordre.

Inspection professionnelle

Le comité a :

- adopté le programme de surveillance générale pour l'année 2001-2002.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Tout en privilégiant une approche qui favorise le développement des compétences professionnelles, les vérifications ou enquêtes permettent de constater si l'infirmière auxiliaire respecte ses devoirs et obligations.

L'ÉQUIPE DES MEMBRES DU CIP ET DES ENQUÊTEURS

Huguette Carpentier, *inf. aux.*
Enquêteure jusqu'au 7 décembre 2000
- Présidente du CIP jusqu'au 7 décembre 2000

Damiao Sousa, *inf. aux.*
Enquêteur
- Membre du CIP
- Président du CIP du 22 janvier au 31 mars 2001

Diane Courchesne, *inf. aux.*
Enquêteure, membre du comité
- Membre du CIP jusqu'au 7 décembre 2000
- Membre substitut du CIP depuis le 7 décembre 2000

Cheryl Allen, *inf. aux.*
Enquêteure, membre substitut du comité
- Membre substitut du CIP jusqu'au 7 décembre 2000
- Présidente du CIP du 7 décembre au 22 janvier 2001
- Coordonnatrice du Service de l'inspection professionnelle par intérim du 22 janvier au 31 mars 2001

Christine Audet, *inf. aux.*
Enquêteure
- Membre du CIP depuis le 7 décembre 2000

Françoise Charest, *inf. aux.*,
Enquêteure

Marie-Ange Michaud, *inf. aux.*,
Enquêteure
- Membre substitut du CIP depuis le 21 mars 2001

Nicole Houle, *inf. aux.*,
Enquêteure
- Coordonnatrice et secrétaire du Service de l'inspection professionnelle jusqu'au 19 janvier 2001

Le CIP désire souligner la grande contribution de M^me^ Huguette Carpentier, qui a occupé les postes d'enquêteure et de membre du CIP pendant une période de 17 ans. M^me^ Carpentier n'a pas sollicité un nouveau mandat à titre d'enquêteure car elle a pris sa retraite en décembre 2000.

Réunions du CIP

Le CIP a tenu neuf réunions au cours de l'exercice financier.

Programme annuel de surveillance générale

Le CIP a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 2000–2001 au comité administratif, qui l'a approuvé. Trois visites ont cependant dû être reportées à l'exercice 2001-2002 et deux visites ont été annulées. Tous les autres établissements choisis ont été visités.

Ce programme a permis de rejoindre environ 1 617 infirmières auxiliaires au cours de l'année dans les différentes régions du Québec. Pour certains membres, il s'agissait d'une deuxième visite de surveillance.

Calendrier des visites de surveillance générale 2000-2001

Ville	Établissement	Nombre d'inf. aux.
Région 1 | Bas St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord		
Ste-Anne-des-Monts et Cap-Chat	CH de Ste-Anne-des-Monts	55
	CHSLD de Cap-Chat	
Maria	CH Baie des Chaleurs	100
	Résidence St-Joseph	
Matapédia	CLSC-CHSLD Malauze	12
Matane	CH-CHSLD de Matane	64
Région 2 | Saguenay/Lac St-Jean		
La Baie	**CH-CHSLD & CLSC Cléophas Claveau**	78
	• Centre Cléophas Claveau	
	• Foyer St-Joseph	
	• Foyer de Bagotville	
	• CLSC du Fjord	
Jonquière	**CH & Centres géontologiques de Jonquière**	132
	• CH de Jonquière	
	• Rés. des Années d'Or	
	• Rés. Georges-Hébert	
	• Rés. Ste-Marie	
	• Pavillon Arvida	
Région 3 | Québec		
Beauport	CH Robert Giffard et Clinique Roy-Rousseau Beauport	166
Loretteville	CH Chauveau	75
	Foyer de Loretteville	
Val-Bélair	CLSC de la Jacques-Cartier	3
Lévis	CA St-Joseph de Lévis	37
	CLSC ET CHSLD De la MRC de Bellechasse	58
St-Lazare de Bellechasse	• Siège social	
Ste-Claire	• Villa Prévost	
St-Gervais	• Foyer St-Gervais	
St-Raphaël	• St-Raphaël	
St-Anselme	• Pavillon de l'Âge d'Or	
Ste-Foy	La Roseraie de Ste-Foy (privée)	11
Québec	**CLSC-CHSLD Basse Ville Limoilou Vanier**	85
	• Résidence Notre-Dame de Lourdes et CLSC Basse Ville Limoilou	
	• Résidence St-Charles de Limoilou	
Sillery	St-Brigid's Home	17
Région 4 | Bois-Francs/Mauricie		
Cap-de-la Madeleine	**Regroupement Cloutier Durivage**	50
	• CH Cloutier	
	• CA Luc Désilets	
	• Pavillon Foyer Père Frédéric	

Calendrier des visites de surveillance générale 2000-2001 (suite)

Ville	Établissement	Nombre d'inf. aux.
Région 5 | Cantons de l'Est		
Magog	Centre Hospitalier et d'Hébergement Memphrémagog	74
	CLSC-CHSLD du Haut St-François	21
East Angus	• Domaine de la Sapinière	
Weedon	• Foyer de Weedon	
Weedon	• CLSC Fleur de Lys	
Région 6 | Rive-Sud		
	CLSC-CHSLD DE LA Pommeraie	74
Bedford	• CH de Bedford	
Cowansville	• CA Cowansville	
Farnham	• Les Foyers de Farnham	
Sutton	• Foyer Sutton	
Châteauguay	Centre d'Hébergement Champlain	11
Huntingdon	CH du Comté de Huntingdon	22
Région 7 | Montréal		
Montréal	Hôpital Notre-Dame de la Merci	124
Montréal	CH Fleury	22
Montréal	**Centre Lucille Teasdale**	90
	• Pavillon J. Henri Charbonneau	
	• Pavillon Maison-Neuve	
	• Pavillon Éloria Lepage	
Montréal	Clinique médicale 1851	3
Longueuil	Résidence Clair Matin	7
Montréal	Hôpital Catherine Booth	25
Région 8 | Laurentides		
	CHSLD-CLSC Meilleur	71
Le Gardeur	• CA Alexandre Archambeault	
	• CA Le Gardeur	
L'Assomption	• Centre Meilleur-L'Assomption	
Le Gardeur	CH Le Gardeur	54
Terrebonne	Pavillon des Moulins	
Lachute	Villa d'Argenteuil	6
Région 9 | Outaouais		
Gatineau	Centre d'Hébergement Champlain/Gatineau (privé)	5
Hull	Résidence de l'Isle (privée)	4
Région 10 | Nord-Ouest/nouveau-Québec		
Rouyn-Noranda	CH Rouyn-Noranda	26
Rouyn-Noranda	Maison Pie XII	30
Rouyn-Noranda	CA Youville	5

États de vérification : 48 visites

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre en tenant compte de la philosophie, de la politique de gestion et du contexte des établissements mentionnés ci-haut. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, une grille d'évaluation correspondant aux neuf normes et critères de compétence a été utilisée. Cette grille permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ils exercent.

Recommandations

Lors de ces visites, les membres enquêteurs ont constaté que dans l'ensemble, les infirmières auxiliaires se conforment de façon satisfaisante aux normes et critères de compétence de la profession et ont le souci de dispenser des soins de qualité.

Les principales recommandations ont porté sur :

- la rédaction des notes d'observations inscrites aux dossiers des usagers ;
- le respect des règles d'asepsie ;
- la procédure applicable lors de l'administration des médicaments.

Un suivi des recommandations est assuré dans les dossiers de visite de surveillance générale. La réception d'un plan d'action, proposé au CIP et mis en œuvre dans les établissements visités, se veut une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'exercice professionnel.

Enquêtes particulières

Durant le présent exercice, le CIP a reçu quatre demandes d'enquêtes particulières et a assuré le suivi de six dossiers déjà en cours.

Les principales recommandations du CIP à l'égard des enquêtes particulières ont notamment porté sur :

- la mise à jour en pharmacologie ;
- la rédaction de notes d'observations inscrites aux dossiers des usagers ;
- l'obligation d'effectuer des stages pratiques ;
- la révision de certaines notions théoriques.

Autres activités

- Des membres enquêteurs ont participé à différents colloques, notamment au congrès annuel de l'Association Diabète Québec et de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, ainsi qu'au Colloque de l'Association des professionnels en prévention des infections du Québec.
- Quelques enquêteurs ont participé à des sessions de formation sur les aspects légaux et les techniques d'entrevue.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Luc Bouchard, *inf. aux. syndic*

Discipline

- Demandes d'enquêtes : 28
- Demandes d'information : 23
- Plaintes déposées devant le comité de discipline : 10
- Rapport de conciliation (Code des professions, art. 123.6) : 4

Utilisation illégale du titre réservé et exercice illégal d'activités professionnelles

(art.36p et 189 du Code des professions)

UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE :

- Signalement et suivis de dossiers : aucun
- Poursuites pénales : aucune

EXERCICE ILLÉGAL DES ACTIVITÉS :

- Signalements et suivis de dossiers : 5
- Poursuites pénales : 14 constats d'infraction ont été délivrés.

État de santé

Aucun dossier n'a été traité durant l'année.

Conciliation et arbitrage

Aucune demande n'a été déposée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Mandat

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

PRÉSIDENTE (JUSQU'AU 14 NOVEMBRE 2000)

Me Johanne Roy, *avocate*

PRÉSIDENT (DEPUIS LE 15 NOVEMBRE 2000)

Me Jean-Jacques Gagnon, *avocat*

MEMBRES

Estelle Fournier, *inf. aux.* (jusqu'au 1er janvier 2001)

Gisèle Larivière, *inf. aux.*

Sylvie Tremblay, *inf. aux.*

Yvan Lachance, *inf. aux.*

Micheline Trudeau, *inf. aux.*

SECRÉTAIRE

Me France Joseph, *avocate*

Activités

Dix plaintes ont été déposées au comité de discipline.

Nombre et nature des plaintes reçues

CONCERNANT LES DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE PATIENT

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 21 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 21 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Art. 3.04.03 a) : 1 chef

Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce précepte, un membre :

a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent être défavorablement affectés.

CONCERNANT LES DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LA PROFESSION

Articles du Code de déontologie :

Art. 4.01.01c) : 1 chef

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui.

Art. 4.01.01g) : 15 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Art. 4.01.01 l) : 20 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Article du Code des Professions :

Art. 60: 1 chef

Nombre de plainte retirée : 1
Nombre de plainte rejetée : aucune.

Dossiers en délibéré

À la fin de l'exercice financier, les sanctions n'avaient pas encore été rendues par le comité de discipline dans six dossiers ayant fait l'objet d'une audition au cours de l'exercice financier. De même, la décision sur culpabilité n'était pas encore rendue dans un dossier suite à une audition tenue le 28 mars 2001.

Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimée peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline.

Une requête en appel a été déposée par une intimée pendant l'année à l'encontre d'une décision accueillant une plainte et imposant des sanctions. Elle a toutefois fait l'objet d'un désistement déposé le 19 septembre 2000.

Nombre et nature des sanctions imposées

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanction
Sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants :		
1) 1 chef	Art 3.01.05	Radiation temporaire de 6 mois – Dispense de publication de l'avis de radiation dans un journal – Paiement de la moitié des frais de déboursés.
2) 8 chefs	Art. 3.01.10, 3.02.10 et 3.04.03 a)	Radiation de 7 jours sur le chef numéro 1 – Radiation de 14 jours sur les chefs 2 à 8 inclusivement – Publication de l'avis de radiation dans un journal aux frais de l'intimée – Paiement des frais et déboursés
Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année :		
Aucune		

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Membres du comité

Louise Larin, *inf. aux.*

Josée Gagnon, *inf. aux.*

Claudette Raymond, *inf. aux.*

Claude Picard, *inf. aux.*

André Desjardins, *administrateur nommé par l'Office des professions du Québec*

Réunion

Au cours de l'année, le comité a été saisi d'une demande de révision d'une décision du syndic adjoint de ne pas déposer une plainte devant le comité de discipline dans un dossier.

La demande de révision n'avait pas été entendue par le comité de révision des plaintes à la fin de l'exercice financier.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

CONCERNANT LA PROFESSION D'INFIRMIER(ÈRE) AUXILIAIRE

Membres du comité

Régis Paradis, *inf. aux., président du comité, représentant l'OIIAQ*

Michèle Rochefort, *inf. aux., représentant l'OIIAQ*

Pierre Lebeau, *responsable du secteur Santé, représentant le ministère de l'Éducation du Québec*

Nicole Roy, *directrice adjointe, représentant la Fédération des commissions scolaires du Québec*

Madeleine Richard, *coordonnatrice pédagogique, représentant l'Association québécoise des commissions scolaires*

Micheline L'Écuyer, *directrice de la formation, représentant l'OIIAQ*

Lise Bernier, *agente à la formation de l'OIIAQ*

Règlement constituant un comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire

Article 2.01

Le mandat du comité est de soumettre aux organismes ou regroupements représentés au sein du comité, ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, des recommandations selon les sujets suivants :

- les programmes d'études qui conduisent à un diplôme donnant ouverture à la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire ;
- les examens et autres mécanismes d'évaluation ;
- les stages de formation professionnelle ;
- la formation continue.

Article 3.09

Les recommandations qui ne sont pas acceptées par les organismes ou regroupements représentés au sein du comité sont retournées à ce dernier pour révision.

Conformément au règlement précité, le comité a tenu deux réunions durant l'année 2000-2001.

Ses principales activités ont porté sur :

- l'implantation du programme d'études révisé *Santé, Assistance et Soins infirmiers* ;
- les lieux de stage et le contingentement ;
- l'harmonisation ;
- le recyclage ;
- la formation continue offerte par l'Ordre à ses membres ;
- la formation sur mesure offerte sur demande ;
- la formation à distance ;
- l'actualisation des infirmières auxiliaires ;
- les normes d'équivalence.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU BUREAU

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Mandat

Le comité doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre, en conformité avec les politiques établies ; du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Bureau, une fois l'an, des constatations et des analyses effectuées et fait des recommandations au Bureau, si nécessaire.

Membres du comité

Carmelle Champagne Chagnon, *inf. aux., présidente du comité*

Jacques Gaulin, *inf. aux., secrétaire du comité*

Lise Therrien, *inf. aux., administrateur*

François Brady, *inf. aux., trésorier, personne-ressource*

Marie-France Thibaudeau, *directrice générale (jusqu'au 26 octobre 2000), personne-ressource*

Régis Paradis, *inf. aux., président et directeur général par intérim, personne-ressource*

Rencontres

Le comité a tenu trois réunions régulières.

Activités

Le comité a procédé à l'analyse des entrées de fonds tels : liste de dépôts, relevés bancaires, etc. et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédits, honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur.

Les états financiers mensuels ont fait l'objet d'une étude complète ainsi que le fonds de ristourne du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle qui s'avère très satisfaisant.

Le comité a procédé à l'analyse des prévisions budgétaires pour l'année 2001-2002 et les deux années suivantes. À cet effet, le comité a rencontré tous les directeurs de l'Ordre afin d'évaluer l'ensemble des dépenses prévues des différents services. Cet exercice a permis de constater un excédent des revenus sur les dépenses pour les trois prochaines années.

Finalement, compte tenu des coûts demandés et de la satisfaction du travail effectué par le vérificateur actuel, le comité a recommandé au Bureau de reconduire le mandat de la firme PSB à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002.

Comité du Congrès

Mandat

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

Membres du comité

Régis Paradis, *inf. aux., président*

Christiane Pineault, *inf. aux., administrateur*

Sylvie Pépin, *inf. aux., administrateur*

Lise Therrien, *inf. aux., administrateur*

Sylvie Dugas, *directrice des communications (de janvier à mai 2000)*

Andrée Bertrand, *secrétaire de direction*

Activités

Le comité de congrès s'est réuni à trois reprises afin de coordonner et planifier cet événement qui constitue un moment privilégié d'échanges pour les membres de l'Ordre. Le congrès et l'assemblée générale annuelle se sont déroulés les 31 mai, 1er et 2 juin 2000 à l'Hôtel Sheraton Laval, sous le thème *Depuis 50 ans, votre santé nous tient à cœur.*

Le congrès 2000 se tenait après une année particulièrement active pour l'Ordre, notamment consacrée à la validation de notre programme de formation initiale.

Près de 500 congressistes ont participé à l'événement. Le mercredi 31 mai, deux ateliers ont eu lieu soit *La rédaction de notes au dossier*, animé par Michèle Ricard de FormaSoin et une formation à l'intention des membres des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA), animée par Diane Levasseur, directrice du Service aux membres et Georges Ledoux, avocat de l'OIIAQ. En soirée, s'est tenu un atelier d'humour intitulé *Faites l'humour, devenez riches et restez minces*, présenté par Andrée Jetté de Vision 360.

Au cours de l'avant-midi du 1er juin, l'Ordre présentait une conférence sur la santé mentale et le travail par le Dr Serge Marquis, consultant en santé mentale, TORTUE. Cette conférence a permis aux participants de connaître les différentes façons de se protéger du stress quotidien relié à l'obligation de performance et comment retrouver notre équilibre dans une société en perpétuel mouvement.

Au cours de l'après-midi, les congressistes ont pu assister à une autre conférence, animée par la Dr Michèle Moreau, de l'Hôpital Notre-Dame, intitulée *La ménopause, un défi des femmes baby-boomers.*

Le 1er juin, lors du banquet et de la soirée, le prix Charlotte-Tassé et celui du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec ont été remis à Mme Denise G. Larouche, inf. aux. Le prix Charlotte-Tassé souligne le dévouement et la qualité exceptionnelle de l'implication d'un membre de l'Ordre à l'avancement de la profession.

L'assemblée générale annuelle du 2 juin clôturait le congrès 2000. Parmi les composantes qui ont fait de ce congrès un véritable succès, soulignons la qualité des conférenciers et des activités proposées, les éléments de divertissement, de même que ceux organisés afin de souligner le 50e anniversaire de la profession et la générosité des commanditaires.

Comité d'orientation de la revue

Mandat

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

La durée du mandat des membres du comité est d'un an.

Membres du comité

Régis Paradis, *inf. aux., président*

Marie-France Thibaudeau, *directrice générale et secrétaire (jusqu'en octobre 2000)*

Sylvie Dugas, *directrice des communications par intérim (jusqu'en mai 2000)*

Catherine-Dominique Nantel, *directrice des communications (depuis novembre 2000)*

Mireille Corriveau, *inf. aux., administrateur (jusqu'en juin 2000)*

Madeleine Dupuis, *inf. aux. (depuis juin 2000)*

Mariette Latendresse, *inf. aux. (depuis juin 2000)*

Sonia Cliche, *inf., enseignante (depuis juin 2000)*

Les publications de l'année 2000-2001 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué les développements relatifs à la profession d'infirmière auxiliaire et au mandat de l'Ordre. Les membres ont été informés sur des sujets tels le congrès et l'assemblée générale annuelle, la formation des futures infirmières auxiliaires et les activités de représentation de l'Ordre auprès des instances politiques.

Exceptionnellement, le comité n'a tenu aucune réunion au cours de l'année.

Comité de la Gouvernance

Mandat

Le comité a pour mandat de redéfinir la mission de l'Ordre et d'élaborer une vision en établissant des valeurs qui correspondent aux nouvelles réalités. Au terme de ses travaux, il doit faire rapport au Bureau.

Membres du comité

Lise Bellemare, *administrateur nommé*

Mireille Corriveau, *inf. aux., administrateur*

Sylvie Pépin, *inf. aux., administrateur*

Johanne Vincent, *inf. aux., administrateur*

Marie-France Thibaudeau, *directrice générale et secrétaire (jusqu'en octobre 2000)*

Régis Paradis, *inf. aux., président*

Activités

Le comité a tenu deux rencontres au cours de l'année. Il s'est d'abord entendu sur son mandat et par la suite, a amorcé une réflexion sur la mission de l'Ordre ainsi que les valeurs et la vision à privilégier pour l'avenir de la profession.

Suite au premier rapport d'étape transmis au Bureau, ce dernier a décidé de mettre fin aux travaux du comité de gouvernance et de confier la poursuite du mandat au comité de réflexion sur l'avenir de la profession, qui avait entrepris des travaux similaires.

Comité de réflexion sur l'avenir de la profession

Mandat

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé ; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève et sur les priorités d'actions nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et ceux à venir.

Membres du comité

Régis Paradis, *inf. aux., président*

Jacqueline Deschênes, *inf. aux, administrateur*

Lyne Plante, *inf. aux., administrateur*

Chantal Archambault, *inf. aux., administrateur*

Lise Danis, *inf. aux.*

Diane Levasseur, *directrice du Service aux membres*

Activités

Le comité a tenu deux rencontres au cours de l'année. Dès sa première réunion, le comité a amorcé une réflexion sur le rôle et la place de l'infirmière auxiliaire au sein du réseau de la santé. Au terme de sa réflexion, le comité a recommandé au Bureau de tenir des états généraux au cours de l'année 2001-2002, afin de consulter les membres et de tracer les orientations à privilégier pour l'avenir de la profession.

Le Bureau a entériné cette recommandation à sa réunion du mois de janvier 2001 et a mandaté le comité de réflexion pour la préparation et la coordination de la tenue de ces états généraux. À ce jour, le comité a tenu trois réunions concernant la préparation de ceux-ci.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DES

SERVICES PROFESSIONNELS

SERVICE DE L'ADMISSION

Mandat

Étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis*, du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis* et veiller, lorsque requis, à l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires.*

Membres du comité d'étude des demandes d'équivalences

Micheline Busque, *inf. aux. et inf., enseignante*

Sonia Cliche, *inf., enseignante*

Suzy Hudon, *inf. aux. et inf., enseignante*

Micheline L'Écuyer, *directrice du Service de la formation et responsable de l'admission*

Pendant l'année, le Service de l'admission a procédé à l'étude de 1 147 dossiers :

- 337 nouvelles diplômées ont obtenu leur permis d'exercice et/ou leur attestation de membre en règle ;
- 677 personnes se sont réinscrites au Tableau ;
- 3 détentrices d'un permis temporaire ont obtenu un permis régulier après avoir réussi à l'examen de l'Office de la langue française.

Le comité d'étude des demandes d'équivalence a tenu neuf rencontres au cours de l'année :

- 130 demandes d'équivalence et/ou d'actualisation ont été analysées. Suite à l'analyse de ces demandes :

  11 diplômées du Québec ont obtenu une équivalence de formation :

  - 9 ont obtenu un permis régulier ;
  - 2 ont obtenu un permis temporaire ;

  21 diplômées hors Québec ont obtenu une équivalence de diplôme :

  - 8 ont obtenu un permis régulier ;
  - 13 ont obtenu un permis temporaire ;

  56 demandes d'équivalence ont été refusées parce que les dossiers ne répondaient pas aux normes établies par l'OIIAQ. À cet égard :

  - un complément de formation a été imposé à 48 personnes ;
  - l'inscription au programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers* a été recommandée à 8 personnes.

  42 demandes d'actualisation ont été traitées et un programme d'actualisation a été recommandé à 30 infirmières auxiliaires.

Micheline L'écuyer

SERVICE DE LA FORMATION

Mandat

Le Service de la formation a pour mandat d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale *Santé, Assistance et Soins infirmiers* (SASI) réponde aux besoins du marché du travail, et d'autre part, de maintenir et mettre à jour les compétences des membres par le biais de la formation continue.

Activités

Voici les principales activités du Service de la formation durant l'année 2000-2001 :

FORMATION INITIALE :

- préparer, participer et assurer le suivi aux rencontres avec les représentants du ministère de l'Éducation ;
- établir un lien permanent entre l'OIIAQ et les centres de formation professionnelle (CFP) ;
- assurer la promotion du programme de la formation SASI auprès des conseillers(ères) pédagogiques, aides pédagogiques individuels, Emploi Québec, etc. ;
- participer à la remise des diplômes ;
- décerner la médaille du mérite accordée selon des critères bien définis à un(e) étudiant(e) par groupe, par CFP, qui s'est le plus distingué(e) au cours de sa formation ;
- mettre à jour des procédures et des documents d'admission à la profession des nouvelles/ nouveaux diplômé(e)s.

FORMATION INITIALE :

Dans le cadre de son mandat; le service a proposé aux membres divers moyens de mettre à jour leurs connaissances au cours de l'année 2000-2001 :

- la programmation annuelle ;
- la formation sur mesure ;
- la formation à distance ;
- l'actualisation.

Programmation annuelle

À la suite d'un sondage auprès des membres, le Service de la formation a planifié et organisé plus de 60 journées de formation. Ces sessions s'adressaient aux membres anglophones et francophones de toutes les régions du Québec. Le service a :

- mis sur pied quatre nouvelles activités de formation, soit :
  - la rédaction de notes au dossier ;
  - les soins aux personnes diabétiques ;
  - la thérapie médicamenteuse ;
  - les soins de pieds aux personnes diabétiques.
- offert en reprise trois activités de formation, soit :
  - l'administration des médicaments ;
  - le vieillissement I (mémoire et Alzheimer) ;
  - les soins de pieds.

De plus, le service a :

- assuré la gestion et le suivi des inscriptions ;
- invité les enseignantes au programme SASI à participer aux journées de formation (les centres de formation professionnelle de toutes les régions nous ont offert gratuitement leurs locaux et laboratoires) ;

- fait la promotion du programme de formation continue auprès des directions de soins infirmiers.

Formation sur mesure

Le service a répondu aux besoins spécifiques d'établissements en offrant quinze journées de formation :

- administration de narcotiques ;
- thérapie médicamenteuse ;
- gestion des comportements d'opposition.

Formation à distance

Ce programme s'adresse aux infirmières auxiliaires exerçant leur profession ainsi qu'aux personnes ayant cessé d'exercer la profession depuis plus de cinq ans et qui désirent mettre à jour leurs connaissances, selon certaines conditions.

Nous avons :

- traité 160 demandes d'étude de dossier ;
- mis à jour les documents de formation à distance ;
- géré les inscriptions et assuré le suivi des personnes inscrites aux divers programmes de formation offerts par l'OIIAQ ;
- élaboré des outils d'évaluation des apprentissages.

Acualisation

Outre le programme de formation à distance développé par l'OIIAQ, notre service a :

- participé à la révision du programme d'actualisation du MEQ ;
- fait la promotion du programme ;
- participé à la mise sur pied d'un programme d'actualisation intensif à Montréal et à Hull ;
- géré des inscriptions et assuré le suivi des personnes inscrites au programme d'actualisation du MEQ.

Autres dossiers

- organiser les activités de formation en précongrès ;
- organiser et participer aux activités faisant la promotion de la formation et de la profession (salons, kiosques, portes ouvertes, etc.) ;
- élaborer, en collaboration avec le Service des communications et le Service aux membres, des outils de promotion de la profession d'infirmière auxiliaire : publications dans *Les carrières d'avenir au Québec*, affiches, etc. ;
- mener une enquête sur le taux de placement des diplômées en 2000 ;
- participer au congrès annuel de l'Association québécoise des professeures en santé (AQPS) ;
- participer aux travaux du comité administratif de l'Association québécoise *Ensemble contre la douleur* ;
- participer aux travaux nationaux sur la mobilité de la main-d'œuvre ;
- participer aux travaux sur l'élaboration d'une base de données nationales mis en place par l'Institut canadien d'information sur la santé ICIS ;
- participer à l'élaboration de documents pour fins de présentation au groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire (PMO) ;
- participer à la conférence des registraires ;
- participer à l'étude nationale sur le marché du travail dans le secteur des soins infirmiers ;
- participer à différents colloques ou forums (ACDEAULF, Café bioéthique, CIQ, etc.) ;
- participer aux travaux du comité d'adaptation de la main-d'œuvre immigrante (CAMOI).

Diane Levasseur

SERVICE AUX MEMBRES

Mandat

Conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.

Les principales activités du Service aux membres durant l'année 2000-2001 ont été les suivantes :

Rôle conseil

Informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- la capacité légale des infirmières auxiliaires à poser certains actes infirmiers ;
- le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) ;
- l'état de la situation au niveau de la profession ;
- les différents règlements de l'Ordre ;
- l'assurance responsabilité ;
- toutes autres questions relatives à la profession.

Promotion de la profession

- collaborer à l'élaboration du plan stratégique 2000-2001 ;
- participer au comité de réflexion sur l'avenir de la profession ;
- collaborer avec le Service des communications à la planification de la revue et participer à la rédaction et à la révision des textes ;
- collaborer à l'organisation de certaines activités promotionnelles ;
- collaborer avec le Service juridique à tous les dossiers qui concernent les aspects légaux de la pratique des membres ;
- participer à la planification des stratégies dans le cadre des dossiers à caractère politique et organiser les actions mises de l'avant ;
- participer aux rencontres avec les intervenants du MSSS ou autres, concernant les dossiers à caractère politique.

Autres dossiers

- organiser et planifier l'expédition des affiches, macarons et aide financière à l'occasion du 5 mai ;
- acheminer de l'information aux membres des CIIA sur différents dossiers lorsque nécessaire ;
- collaborer avec l'ensemble des services aux divers dossiers politiques de l'Ordre.

SERVICE DE LA RECHERCHE

Mandat

Le Service de la recherche est chargé de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par des consultants extérieurs.

Activités

Les activités du service ont porté entre autres sur les dossiers suivants : le comité de planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire, la Commission Clair, le comité directeur provisoire chargé de préparer l'étude canadienne sur la profession et le secteur des soins infirmiers.

COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

Le service a eu la responsabilité de préparer, documenter, analyser et dégager les éléments argumentaires dans le cadre des interventions de l'Ordre au cours des travaux du comité.

Afin de réaliser ces objectifs, le service a fait une revue de la littérature la plus récente sur l'organisation des soins infirmiers et sur les tendances récentes ; produit des fiches synthèses portant sur diverses problématiques ayant des impacts sur la profession d'infirmière auxiliaire ; analysé et critiqué les modèles de planification de la main-d'œuvre soumis par le ministère ; produit un rapport intitulé *Évaluation des écarts de la rémunération entre l'infirmière bachelière, l'infirmière technicienne et l'infirmière auxiliaire et estimés du coût de nursing d'une visite à un patient en maintien à domicile en 2000*, présenté aux membres du comité ainsi qu'au Bureau de l'Ordre.

Les documents produits par le service dans le cadre des travaux du comité apparaîtront sur le site Internet de l'Ordre au cours de la prochaine année et seront mis à jour périodiquement.

COMMISSION CLAIR

Le service a appuyé les auteurs du mémoire par la présentation de statistiques portant principalement sur les systèmes de soins à domicile au Canada, en Ontario et aux États-Unis. Les données portaient principalement sur les ressources humaines, financières et organisationnelles du système des soins à domicile.

PROJET D'ÉTUDE NATIONALE SUR LA PROFESSION ET LE SECTEUR DES SOINS INFIRMIERS

Le comité directeur provisoire, chargé de préparer la première *Étude sur la profession et le secteur des soins infirmiers au Canada*, a soumis aux intervenants en soins infirmiers en juin dernier, le *Cadre de référence* de l'étude ainsi qu'un document sur la *Gouvernance* pour fins de consultation et de validation.

Cette consultation, réalisée à l'échelle nationale et financée par le gouvernement fédéral, portait à la fois sur l'orientation des travaux, les modalités et l'organisation de la recherche à l'échelle nationale.

Le Service de la recherche a soumis des commentaires portant principalement sur les principes et l'orientation des travaux prévus par le comité directeur provisoire.

Catherine-Dominique Nantel

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mandat

Promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et des priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.

Fonctions

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, de la direction générale, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre. En 2000-2001, le Service des communications a réalisé principalement les activités décrites ci-dessous.

RELATIONS DE PRESSE

Le 5 mai 2000, lors de la Journée de l'infirmière auxiliaire, dont le thème était *Depuis 50 ans, votre santé nous tient à cœur*, l'OIIAQ a diffusé un communiqué de presse visant à rappeler le rôle de l'infirmière auxiliaire et son apport essentiel dans le système de santé et par la même occasion, a souligné le 50e anniversaire de la profession. De plus, pour annoncer et faire connaître la tenue de son congrès annuel qui a eu lieu à Laval, l'Ordre a émis un communiqué.

Par ailleurs en mars 2001, l'OIIAQ a réagi favorablement aux annonces effectuées par la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la pénurie d'infirmières et plus particulièrement à la position visant à mettre fin aux programmes de recyclage subventionnés pour les infirmières auxiliaires à celle favorisant l'utilisation accrue de ces dernières.

PUBLICITÉ ET PROMOTION

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat d'espaces publicitaires dans les cahiers spéciaux suivants du journal Le Devoir : *Professions* (18 novembre 2000), *Santé et Société* (19 novembre 2000), *Femmes et Société* (4 mars 2001) , *Santé* (1er avril 2001). De plus, dans le cadre de son 50e anniversaire, l'Ordre a fait paraître un publi-reportage dans le magazine *Pensez-y bien!* (Juin 2000). L'OIIAQ a participé à titre d'exposant au congrès de l'Association des CLSC-CHSLD du Québec et a réservé un espace publicitaire dans l'édition congrès de leur revue (avril 2001).

Par ailleurs, en collaboration avec le Service de la formation, l'OIIAQ a fait paraître des publicités dans les publications *Les Carrières d'avenir au Québec* (Éditions Ma Carrière) et *Les métiers de la formation professionnelle* (2001). L'OIIAQ a aussi participé au Salon *Emploi-Formation* ainsi qu'au Salon *Éducation Formation Emploi*.

Congrès annuel

En collaboration avec les membres du comité de congrès, Sylvie Dugas, la directrice des communications par intérim, a assuré la coordination du congrès 2000 de l'Ordre, jusqu'à son départ en mai 2000.

La revue professionnelle

Le Service des communications a assumé la publication de la revue professionnelle *Santé Québec*.

Dépliants professionnels

Suite au dépôt du mémoire de l'OIIAQ à la Commission Clair, dans lequel il était question principalement de l'organisation du réseau et de suggestions de pistes de solutions pour améliorer les services offerts à la population, l'Ordre a décidé de produire un dépliant intitulé *Pour une meilleure utilisation de nos ressources professionnelles*. Le service a coordonné la production et l'envoi de ce dépliant qui a été transmis aux directeurs généraux et à tous les membres de conseils d'administration des établissements de santé et des régies régionales ainsi qu'aux 8 200 médecins omnipraticiens du Québec.

Le Service des communications a coordonné également la révision et la production de quatre dépliants promotionnels : *L'infirmière auxiliaire*, *La Formation*, *La Discipline* et *L'inspection professionnelle*. Le concept visuel rajeuni et dynamique correspond mieux aux nouvelles réalités.

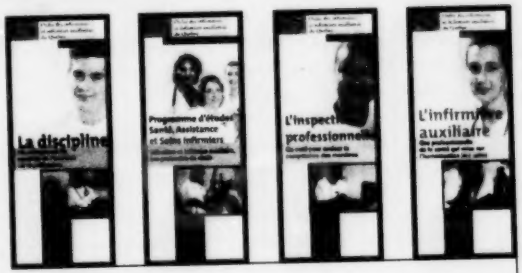

Nomination d'une directrice des communications

M^me^ Sylvie Dugas, qui occupait le poste de directrice des communications par intérim depuis le 10 janvier 2000, a quitté ses fonctions en mai 2000. Elle a été remplacée par M^me^ Catherine-Dominique Nantel, qui est entrée en fonction le 20 novembre 2000.

Me Georges Ledoux

SERVICE JURIDIQUE

Mandat

L'avocat conseille les services et les différentes instances de l'Ordre et donne des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

L'avocat agit également comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du Code des professions. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres (art. 48 et suivants du Code des professions).

De plus, il conseille et représente le syndic et/ou le syndic adjoint dans toutes les affaires disciplinaires.

Rôle conseil

Au cours de la dernière année, le Service juridique a transmis par écrit ou verbalement différentes opinions juridiques aux instances, services et membres de l'Ordre.

Activités

Voici les principales activités du Service juridique durant l'année :

Activités réglementaires

L'avocat a assuré le suivi auprès de l'Office des professions, de différents projets de règlements qui ont déjà été adoptés par le Bureau, incluant notamment :

- le Règlement modifiant le *Règlement sur les élections au Bureau de l'OIIAQ* comportant des modifications relatives aux délais de présentation du bulletin de candidature aux postes de président et d'administrateurs au Bureau de l'OIIAQ, lequel est entré en vigueur le 9 novembre 2000.

Activités de formation

Le Service juridique, en collaboration avec la directrice du Service aux membres, a participé à diverses séances de formation destinées aux membres des CIIA en février et mars 2001.

Le Service juridique et le Service aux membres ont aussi collaboré à une séance de formation des membres et enquêteurs du Service de l'inspection professionnelle.

Autres dossiers

Le conseiller juridique de l'Ordre est aussi impliqué, lorsque requis, dans la préparation de certains documents, rapports et mémoires devant être soumis par l'Ordre à différents ministères ou organismes.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Mandat

Le trésorier effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité administratif et au Bureau. Il présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Il travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le comité de surveillance des finances. Il prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

François Brady

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service ;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière ;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables ;
- vérification périodique par le trésorier ;
- présentation des états financiers mensuels par le trésorier au comité administratif ;
- présentation des états financiers périodiques au Bureau ;
- vérification bisannuelle de la situation financière par le comité de surveillance des finances ;
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau ;
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au comité administratif, au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2001 affiche des revenus du Fonds d'administration de 2 662 422 $, ce qui reflète une augmentation de 7 672 $ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 2 582 109 $, soit une augmentation de 123 564 $ par rapport à l'exercice précédent.

Nous retrouvons donc un excédent des revenus sur les dépenses de 80 313 $.

À titre de trésorier, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai également participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a de plus été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec le président, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre pour m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter les correctifs nécessaires afin de mieux la refléter.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2000-2001.

Le trésorier,

François Brady, *inf. aux.*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

P S B

Comptables agréés

Montréal, le 25 avril 2001

Bilan au 31 mars 2001

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2001	2000
		Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	Total	Total
	$	$	$	$	$
Actif à court terme					
Encaisse	229 657	500 000	1 380 083	2 109 740	1 891 342
Placements temporaires (note 3)	1 218 748	-	-	1 218 748	1 506 793
Débiteurs	23 434	-	-	23 434	900
À recevoir du Fonds réserves Indemnisation primes	-	-	17 977		
Intérêts à recevoir	4 462	-	-	4 462	4 173
Stocks de fournitures	5 860	-	-	5 860	18 616
Frais payés d'avance	39 795	-	-	39 795	55 884
Ristournes à recevoir	-	17 977	-	17 977	19 622
	1 521 956	517 977	1 398 060	3 420 016	3 497 330
Dépôts	5 200	-	-	5 200	-
Placements (note 4)	644 154	-		644 154	621 279
Immobilisations (note 5)	674 275	-	-	674 275	716 679
Total de l'actif	**2 845 585**	**517 977**	**1 398 060**	**4 743 645**	**4 835 288**
Passif à court terme					
Créditeurs	318 599	-	16 832	335 431	301 676
Dû à l'Office des professions du Québec	171 297	-	-	171 297	202 389
Cotisations perçues d'avance (note 6)	1 358 558	-	-	1 358 558	1 508 167
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	46 395	-	-	46 395	42 934
Dû au Fonds de prévention	-	17 977	-		
	1 894 849	17 977	16 832	1 911 681	2 055 166
Dette à long terme (note 7)	147 899	-	-	147 899	194 294
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	479 980	-	-	479 980	479 451
Affectations d'origine interne	-	500 000	1 381 228	1 881 228	1 863 304
Non grevés d'affectations	322 857	-	-	322 857	243 073
	802 837	500 000	1 381 228	2 684 065	2 585 828
Total des passifs et des soldes de fonds	**2 845 585**	**517 977**	**1 398 060**	**4 743 645**	**4 835 288**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Bureau

Le président .....

Le trésorier .....

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

				2001	2000
	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle			
		Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	Total	Total
	$	$	$	$	$
PRODUITS					
Cotisations	2 418 197	-	-	2 418 197	2 447 525
Réinscriptions et admissions	65 668	-	-	65 668	44 660
Congrès	65 479	-	-	65 479	42 058
Intérêts	80 076	25 500	69 935	175 511	158 277
Formation continue	33 002	-	-	33 002	54 511
Ristournes	-	17 977	-	17 977	19 622
	2 662 422	43 477	69 935	2 775 834	2 766 653
CHARGES					
Services aux membres	138 043	-	-	138 043	116 111
Inspection professionnelle	232 454	-	-	232 454	209 752
Formation	211 694	-	-	211 694	219 422
Communications	431 856	-	-	431 856	445 431
Discipline	95 491	-	-	95 491	108 976
Assemblée générale	30 963	-	-	30 963	23 636
Bureau	142 745	-	-	142 745	122 128
Comité administratif	23 721	-	-	23 721	26 582
Comités du Bureau	34 177	-	-	34 177	13 799
Administration	653 516	-	-	653 516	593 199
Informatique	121 773	-	-	121 773	180 316
Secrétariat général	89 761	-	79 865	169 626	132 277
Gestion financière	89 413	-	-	89 413	91 183
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	233 474	-	-	233 474	257 988
Projets spéciaux	53 028	-	-	53 028	-
Frais d'impression et d'envoi	-	-	15 623	15 623	12 129
	2 582 109	-	95 488	2 677 597	2 552 929
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**80 313**	**43 477**	**(25 553)**	**98 237**	**213 724**

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2001	2000
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectation	Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	Total	Total
	$	$	$	$	$	$
Soldes de fonds au début de l'exercice	479 451	243 073	500 000	1 363 304	2 585 828	2 372 104
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(62 978)	143 291	43 477	(25 553)	98 237	213 724
Virements interfonds (note 8)	42 934	(42 934)	(43 477)	43 477	-	-
Investissement en immobilisations	20 573	(20 573)	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	**479 980**	**322 857**	**500 000**	**1 381 228**	**2 684 065**	**2 585 828**

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2001

1. Statuts et nature des activités

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. Principales conventions comptables

Comptabilisation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période d'un an débutant le 1er avril 2000 et se terminant le 31 mars 2001. La prime par membre a été établie à 4,92 $ incluant les taxes pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle comprend deux fonds distincts. Les dépôts à ces deux fonds sont investis à même les fonds généraux de l'assureur et portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada majoré de 0,5 % et d'un minimum garanti de 5 %.

Fonds réserves indemnisation primes

La convention de gestion rattachée au contrat d'assurance prévoit un « Fonds réserves indemnisation primes », lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance et des dépôts. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés et sont transférés au « Fonds de prévention ». Selon la nouvelle convention de gestion, le « Fonds réserves indemnisation primes » doit être maintenu à un minimum de 500 000 $. Ce fonds est soumis au risque d'assurance.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Il est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis au risque d'assurance. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. Selon la nouvelle convention de gestion, le « Fonds de prévention » doit être maintenu au minimum à 1 000 000 $ jusqu'au 31 mars 2004 et la prime annuelle est versée à même ce fonds.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	dégressif, 5 %
Mobilier et équipement de bureau	dégressif, 20 %
Équipement informatique	linéaire, 20 %

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

UTILISATION DES ESTIMATIONS

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

3. Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme et d'un Bon du trésor. Les taux annuels d'intérêts des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice varient de 3,05 % à 5,00 % et les échéances s'étendent de seize à trois cents cinquante-quatre jours. La valeur au marché de ces placements est approximativement de 1 218 800 $ en 2001 (1 506 800 $ - 2000).

4. Placements

Les placements à long terme sont constitués d'obligations. La valeur à la cote des obligations s'élève approximativement à 646 300 $ en 2001 (609 300 $ - 2000). Ces obligations portent intérêt à des taux annuels variant de 5,29 % à 5,85 % et les échéances s'étendent de janvier 2002 à juin 2011.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2001	Net 2000
	$	$	$	$
Terrain	60 700	-	60 700	60 700
Bâtiment	998 540	470 610	527 930	555 716
Mobilier et équipement de bureau	193 690	161 959	31 731	42 172
Équipement informatique	180 600	126 686	53 914	58 091
	1 433 530	**759 255**	**674 275**	**716 679**

L'amortissement de l'exercice totalise 62 978 $ (70 415 $ - 2000).

6. Cotisations perçues d'avance

Les cotisations perçues d'avance incluses au Fonds d'administration au 31 mars 2001 proviennent de l'encaissement des cotisations de l'exercice financier 2001 - 2002.

7. Dette à long terme

	2001	2000
	$	$
Emprunt bancaire échéant en novembre 2003, portant intérêt annuel au taux de 7,91 %, garanti par le bâtiment. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de 4 990 $ incluant les intérêts.	194 294	237 228
Moins : Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	46 395	42 934
	147 899	**194 294**

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices s'établissent de la façon suivante :

Exercice prenant fin en	$
2002	46 395
2003	50 136
2004	97 763
	194 294

Les intérêts de l'exercice totalisent 16 951 $ (20 153 $ - 2000).

8. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, une somme de 43 477$ a été transférée du «Fonds réserves indemnisation primes» au «Fonds de prévention», montant constitué des intérêts et ristournes gagnés et encaissés au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice, un montant de 42 934$ a été affecté au remboursement de capital de la dette contractée pour financer le bâtiment

9. Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé par bail pour la location d'équipement de bureau au montant approximatif de 91 000$. Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent approximativement de la façon suivante:

Exercice prenant fin en	$
2002	26 000
2003	17 000
2004	16 000
2005	16 000
2006	16 000
	91 000

10. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

11. Chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice 2000 ont été reclassés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice 2001.

TABLEAU DES CHARGES

FONDS D'ADMINISTRATION DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2001 $	2000 $
Salaires	794 299	857 040
Honoraires de présence	211 296	180 661
Charges sociales	78 892	102 358
Frais juridiques	15 522	21 940
Frais de vérification	9 000	9 000
Honoraires professionnels	313 179	272 168
Honoraires des interprètes et conférenciers	14 968	23 687
Formation	37 355	33 062
Frais de séjour et de déplacements	309 577	263 110
Frais d'expédition	121 654	86 586
Télécommunications	22 859	26 555
Publicité et promotion	56 336	35 137
Imprimerie et photocopies	147 887	132 645
Rapport annuel	11 361	14 136
Fournitures de bureau	35 898	28 682
Documentation	9 744	14 102
Articles promotionnels	8 103	6 859
Graphisme et photographies	36 262	29 601
Rédaction et traduction	6 947	6 769
Entretien et réparations	20 998	27 309
Entretien d'équipement	15 448	16 030
Assurances	7 756	6 135
Taxes	44 759	45 867
Location d'équipement	76 683	48 379
Intérêts sur la dette à long terme	16 951	20 153
Électricité	33 239	35 393
Amortissement - bâtiment	27 786	29 607
Amortissement - mobilier et équipement de bureau	9 915	10 543
Amortissement - équipement informatique	25 277	30 265
Cotisation - Conseil interprofessionnel du Québec	30 428	31 035
Assurance de la responsabilité professionnelle	-	(7 009)
Autres charges	31 730	20 740
	2 582 109	**2 458 545**

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril 2000 au 31 mars 2001 et est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r.4.

En complément d'information, l'Ordre présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination
Direction des communications

Révision linguistique
Catherine-Dominique Nantel et Manon Salvas

Conception graphique
Agence Médiapresse inc.

Impression
Impart-Litho

ISBN 2-9803442-9-X

Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 2001